



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par

Téléphone :

01 57 02 68 43

Télécopie :

01 57 02 68 51

Courriel :

ce.buripr@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco

94010 Créteil cedex

Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 12 octobre 2007

Monsieur Bernard GISSOT
Monsieur Jean-Marie LEPOUCHARD
Monsieur Jean-Pierre LEVISTRE
IA-IPR SVT
Rectorat de Créteil

à

Mme et M les responsables de laboratoire
de SVT
S/C de Mme et M les Proviseurs des lycées
Académie de Créteil

Objet : Invitation à la distribution d'échantillons de sédiments marins utilisables dans l'enseignement de la géologie en classe de terminale S

Dans le cadre du plan d'animation pédagogique de SVT pour l'année 2007-2008 nous invitons le professeur responsable du laboratoire de SVT ou son suppléant à venir retirer des échantillons de sédiments marins.

L'attribution gratuite sera accompagnée d'une courte animation mettant l'exploitation de ces échantillons en situation de classe. Plus précisément un exemple de séance d'évaluation des capacités expérimentales en classe de terminale S de spécialité SVT sera proposé.

Le professeur désigné a le choix de se rendre à l'une des trois séances suivantes :

Soit le mercredi 14 novembre 2007

Soit le mercredi 21 novembre 2007

Soit le mercredi 28 novembre 2007

Chacune des trois demi-journées sera organisée au LPO Jean Rostand 8 rue Pierre Audat à VILLEPINTE 93 selon le planning suivant :

14h - 14h 30 Accueil

14h 30 – 16 h Démonstration d'un exemple de TP et présentation de l'utilisation des TICE. Distribution des échantillons de sédiments marins et d'un CD d'exploitation

Possibilité de télécharger sur clé USB personnelle le CD de démonstration.

Pour une meilleure organisation nous vous recommandons vivement de contacter préalablement par mel M Jezeau (Sebastien.Jezeau@ac-creteil.fr) pour une inscription préalable.

En dehors de ces demi-journées d'animation il sera possible de retirer ces échantillons en contactant M Jezeau.

Il sera procédé au remboursement des frais de déplacement pour les participants à l'une de ces trois demi-journées.

En remerciant vivement les proviseurs pour la transmission de ce courrier